

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 V. 146** Vœu relatif aux agents de surveillance de la Ville de Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que les personnels de la surveillance de la Ville de Paris assurent la sécurité des lieux publics et des bâtiments de la collectivité parisienne ;

Considérant que, malgré leurs responsabilités et les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leurs métiers – avec notamment une forte exposition aux agressions-, leur concours d'entrée a été supprimé, les recrutements se font à l'échelle 3 et certains assument des missions d'encadrement sans pour autant accéder à la catégorie B ;

Considérant que certains agents de surveillance demeurent à l'échelle 3 malgré de nombreuses années d'ancienneté ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, du Groupe Communiste et élu du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

Des négociations soient organisées afin que les revendications des personnels de surveillance en matière de déroulement de carrière soient entendues.